

La gestion au rendement maximal durable : quel schéma de transition pour les pêcheries bretonnes ?

Felix Massiot, Laura-Mars Hénichart, Didier Gascuel

UMR Ecologie et Santé des Ecosystèmes, Pole halieutique AGROCAMPUS OUEST, Rennes, France.

Les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés en 2002, lors du sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, à la restauration des pêcheries à leur niveau de production maximale soutenable d'ici 2015. La gestion au Rendement Maximal Durable (RMD) qui découle de cet engagement suppose un changement d'objectif très significatif par rapport à l'approche dite de précaution, en vigueur dans la zone CIEM depuis 1998. Pour la plupart des grands stocks Européens, elle doit conduire à une diminution, parfois très forte, de la mortalité par pêche. Jusqu'en 2010, aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre cette nouvelle gestion. Mais en 2011 l'Europe s'est engagée dans un schéma de transition sur 5 ans, visant à supprimer l'excédent de mortalité qui nous sépare du RMD. Chaque année les TAC et quotas attribués devraient ainsi permettre de réduire la pression de pêche (par tranche de 20% de l'excédent estimé). A notre connaissance, ce schéma de transition n'a fait l'objet d'aucune évaluation précise, alors même qu'on sait qu'il peut conduire à des pertes de capture à court terme, potentiellement problématiques pour la rentabilité économique des exploitations. Soucieuse d'accompagner les acteurs de la pêche dans le processus de changement vers une gestion au RMD, la Région Bretagne a initié un programme d'étude dont on présente ici les premiers résultats.

Pour une sélection de stocks (gérés au niveau Européen et qui présentent un intérêt majeur pour les pêcheries bretonnes), des projections à court terme sont réalisées afin de simuler la phase de transition correspondant au schéma actuellement retenu par l'Union Européenne. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs conduites pour voir comment un changement du diagramme d'exploitation (i.e. changement des tailles ou âges capturés) pourrait modifier le niveau d'effort de pêche correspondant au RMD. Enfin des schémas de transition alternatifs, basés sur un diagramme d'exploitation ou une durée de transition différents, sont également simulés. Les résultats obtenus mettent en évidence plusieurs aspects essentiels :

- . A long terme, la gestion au RMD aura incontestablement des effets positifs, notamment en matière de rendement de la pêche. Les gains de captures totales restent en revanche plus difficiles à estimer, compte tenu de la méconnaissance des relations stocks/recrutement.
- . La phase de transition étalée sur 5 ans (2011-2015) conduira à des pertes de captures à court terme, pertes qui peuvent être très importantes pour les stocks dont l'excédent de mortalité (comparativement au RMD) est actuellement élevé (morue, langoustine, plie,...).
- . L'étalement de la période de transition sur une durée plus courte ne modifie pas fondamentalement le problème. Elle se traduirait par des pertes annuelles plus fortes mais avec des pertes cumulées sur l'ensemble de la période sensiblement équivalentes.
- . Pour certains stocks, changer le diagramme d'exploitation peut modifier très profondément la donne. Dans certains cas (langoustine par exemple), il ne serait alors plus nécessaire de diminuer la mortalité par pêche et les gains attendus à long terme seraient très augmentés ; en revanche, les pertes à court terme pourraient être encore plus importantes que dans le schéma standard de la Commission.

Globalement cette étude confirme que la gestion au RMD constitue un bouleversement assez radical des conditions de pêche à court comme à long terme. Elle plaide pour que les modalités de la transition fassent l'objet d'une analyse bioéconomique approfondie, menée en concertation avec les acteurs de la pêche, dont la capacité à s'adapter constitue une clé du succès de la gestion au RMD.